

23e

INDICATEUR DU *édition 2025*

€CÔÛT DE LA RENTRÉE

DOSSIER DE PRESSE

presse@fage.org

06 75 33 79 30

www.fage.org

79 rue Périer - 92120 MONTROUGE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR	4
FRAIS DE VIE COURANTE	6
FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE	14
AIDES SOCIALES	17
MÉTHODOLOGIE	18
QU'EST-CE QUE LA FAGE ?	20
CONTACT	21



3227€

AVANT-PROPOS

Cette nouvelle rentrée se présente comme un coup de massue supplémentaire pour le public étudiant. Les constats de ce 23ème indicateur du coût de la rentrée étudiante sont dramatiques et intimement liés à un contexte évident d'instabilité politique. Via cet indicateur à la méthode fiable et complète, la FAGE tient à mettre en avant les chiffres qui reflètent la situation de pauvreté sans appel connue par des milliers de jeunes.

En ce mois de septembre 2025, le coût de la rentrée s'élève à 3227€, un montant qui doit choquer et alerter. En effet, ce montant représente un réel frein à l'émancipation de nombreux jeunes, qui doivent choisir quotidiennement entre avoir un logement décent, se nourrir ou étudier. Les frais obligatoires augmentent, mais pas les aides sociales perçues par les étudiantEs. Les frais d'inscription et la CVEC, non exonérés pour les étudiantEs non boursierEs, en sont un parfait exemple, avec une augmentation de près de 2%. Un autre exemple se loge dans les frais complémentaires spécifiques aux formations qui créent une inégalité des chances évidente. Ces inégalités s'inscrivent dans un système social toujours lié à la situation familiale des étudiantEs, et qui lui ne s'adapte pas à l'inflation. Ceci est particulièrement frappant dans l'analyse des aides disponibles pour les étudiantEs étrangerEs, déjà soumis à des frais différenciés, discriminants et injustes.

La rentrée 2025 s'accompagne pour les étudiantEs d'une anxiété croissante quant à la recherche de logement. Le logement représente ainsi une charge mentale et financière non négligeable puisqu'il est le premier poste de dépenses dans le budget étudiant. Faible proportion de logements CROUS, loyers exorbitants, insalubrité cachée, passoires thermiques... Nombreux sont les freins à l'accès à un logement décent pour le public étudiant. À l'aube des élections municipales 2026, il est primordial que l'expérimentation d'encadrement des loyers soit pérennisée nationalement en un réel dispositif, qu'elle se déploie encore plus largement sur le territoire et que les collectivités soient garantes d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif.

Le logement étant une charge fixe, le budget alimentaire devient une variable d'ajustement. Alors que près de 20% des étudiantEs ne mangent pas à leur faim, des étudiantEs sont donc contraintEs de se salarier, ce qui détériore leur qualité d'études. Il réside ainsi un intérêt majeur dans la lutte contre la précarité étudiante, qui est aujourd'hui le 1er facteur d'échec académique. Cette lutte doit passer par une réforme du système de bourses, inadapté aux réalités de terrain puisque l'écrasante majorité des bénéficiaires de l'aide alimentaire étudiante n'en est pas bénéficiaire (FAGE, 2025). L'année blanche des aides sociales annoncée pour le projet de loi de finances de 2026 est une situation vécue par les étudiantEs depuis bien longtemps : le système de bourses sur critères sociaux n'est pas indexé sur l'inflation. Au lieu de limiter l'accès à l'enseignement supérieur, il est temps que le gouvernement tienne ses engagements : rien ne peut justifier une telle inaction face à des milliers d'étudiantEs en détresse.

PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

Signification de l'indicateur

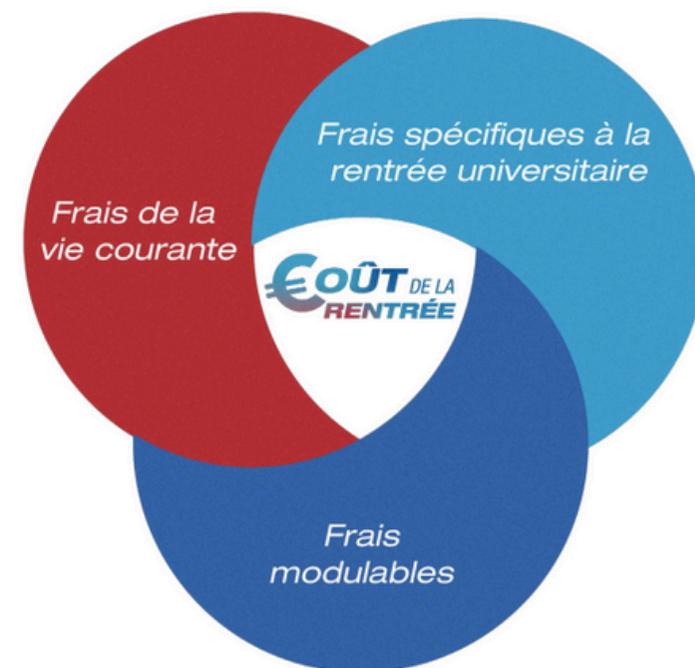
L'indicateur présente le coût de la rentrée pour un·e étudiant·e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier·e et décohabitant·e (n'habitant plus au domicile familial). Il est établi chaque année par la FAGE, en prenant en compte les frais de vie courante et les frais spécifiques à la rentrée universitaire.

L'indicateur du coût de la rentrée est divisé en deux types de frais principaux :

- Les frais de vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyers et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.
- Les frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation à la Contribution de Vie et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, une complémentaire santé et achat de matériel pédagogique.

Toutefois, parce que les publics étudiants sont pluriels et rencontrent des situations variées, l'indicateur met également en lumière plusieurs frais modulés qui peuvent s'ajouter selon certains cas de figure : achat de protections périodiques et d'antalgiques pour les personnes menstruées, frais de transports pour les étudiant·es ultra-marins venant étudier en métropole, frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires ...

L'indicateur du coût de la rentrée est basé sur la moyenne des coûts estimés dans différentes villes, en prenant en compte le nombre d'étudiant·es inscrit·es en licence dans chaque établissement. La FAGE utilise une méthodologie rigoureuse, intégrant des critères qualitatifs et quantitatifs pour chaque dépense, afin d'analyser concrètement les conditions de vie des étudiant·es.



PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR

2025 : chiffres-clés

COÛT DE LA RENTRÉE	2025	%
Frais spécifiques	1 985,55 €	+3,49%
Frais d'inscription	178,00 €	+1,71%
CVEC	105,00 €	+1,94%
Complémentaire santé	352,99 €	+3,45%
Assurance logement	87,11 €	+5,7%
Frais d'agence	253,95 €	-2,24%
Dépôt de garantie	580,97 €	+3,15%
Matériel pédagogique - Papeterie	238,52 €	+9,69%
Matériel pédagogique - Spécifique (manuels ...)	189,01 €	+7,11%
Frais de vie courante	1 241,21 €	+0,22%
Loyer	580,97 €	+3,15%
Restauration universitaire	66,00 €	/
Consommables - Alimentaire	207,41 €	+1,78%
Consommables - Équipement	141,41 €	-2,5%
Téléphonie - Internet	47,98 €	-21%
Loisirs	49,10 €	-1,65%
Transports	148,35 €	-0,93%
TOTAL	3 226,76 €	+2,21%
+/- Frais modulaires	1 288,67 €	+3,32%
Menstruations	12,23 €	+27,66%
Outre-mers	1 276,44 €	+3,13%



ÉtudiantE non boursierE

3227€



ÉtudiantE étrangerE

5944€



ÉtudiantE ultra-marinE

4503€

FRAIS DE VIE COURANTE

1241€

RÉGIONS	ÎLE-DE-FRANCE
1149€	1510€

Vivre en tant qu'étudiantE n'a jamais coûté aussi cher. En 2025, le montant du loyer moyen et des dépenses alimentaires augmente, ce qui s'ajoute à plusieurs années d'inflation, fragilisant encore un peu plus le budget des étudiantEs. Logement, alimentation, transports, dépenses de santé, loisirs : toutes les lignes du budget sont sous tension. Le logement reste la dépense la plus lourde, en particulier dans les grandes villes universitaires, où les loyers atteignent des niveaux souvent inabordables. Face à ces prix, de nombreux étudiantEs doivent sacrifier d'autres postes essentiels comme l'alimentation ou les soins, devenus des variables d'ajustement budgétaire. Pour beaucoup, ces sacrifices pèsent sur la réussite académique autant que sur le bien-être.



LOYER

581€



ALIMENTATION

207€

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

1^{ER} poste de dépenses dans le budget d'unE étudiantE

Trouver un logement reste l'un des premiers défis pour les étudiantEs qui entrent dans l'enseignement supérieur en 2025. Entre la volonté de se loger près de son lieu d'études mais aussi d'avoir accès à une vie étudiante, l'accessibilité des transports, l'état du parc immobilier et une crise du logement généralisée, les obstacles s'accumulent. L'offre publique est insuffisante : le parc locatif du CROUS ne propose qu'un logement pour 17 étudiantEs, ce qui représente un pour 4 étudiantEs boursierEs seulement. Les étudiantEs se retrouvent en majorité contrainTEs de se tourner vers le parc privé où les prix sont en moyenne deux fois plus élevés.

Cette situation a des conséquences directes sur leur niveau de vie : le poste "logement" représente la moitié du budget mensuel d'unE étudiantE, ce qui s'accroît en Île-de-France. Pour beaucoup, cela signifie le sacrifice de dépenses pourtant essentielles : alimentation, soins, vie sociale et culturelle... Le mal-logement étudiant n'est donc pas un phénomène marginal, mais bien un marqueur persistant de pauvreté et un frein à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

1 logement Crous pour **17** étudiantEs

581€ +3%

= **47% des frais**

ÎLE-DE-FRANCE

691€

7

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

LES DISPOSITIFS DE LOGEMENT SOLIDAIRE ÉTUDIANT (DLSE) DU RÉSEAU DE LA FAGE



Les enquêtes menées par la FAGE, telles que l'Indicateur du Coût de la Rentrée, ont mis en évidence la difficulté croissante pour les étudiantEs à accéder à un logement stable et abordable. En réponse aux difficultés d'accès au logement des étudiantEs, le réseau de la FAGE a développé un dispositif visant à proposer des solutions variées et adaptées à leurs besoins. Il existe 4 types de dispositif : provisoire (DLP), d'urgence (DLU), en stage/alternance (DLSA) ou sociaux solidaires (DLSS). Ce dispositif social vise à fournir un soutien global et continu pour aider les étudiantEs à surmonter leurs difficultés et à améliorer leurs conditions de vie. Il ne devrait cependant pas être pour ces étudiantEs la seule garantie d'un accès à un logement décent : des mesures urgentes sont nécessaires pour répondre à ces problématiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

Logement

Aujourd'hui, l'accès à un logement est donc largement conditionné par la situation sociale de l'étudiantE et de sa famille, entraînant des difficultés financières récurrentes pour en bénéficier. L'accès au logement autonome en tant que vecteur d'émancipation reste donc fondamentalement une question financière à laquelle il devient nécessaire d'apporter des solutions. L'Aide pour le Logement (APL) est la seule aide universelle, permettant à des étudiantEs d'être pris comme des citoyenNEs indépendantEs de leur foyer familial, ce qui est la réalité de grand nombre d'étudiantEs. Cette aide universelle est essentielle afin de rendre possible l'émancipation des étudiantEs par la décohabitation, elle doit ainsi être maintenue et elle doit être revue pour s'adapter à l'inflation récente.

L'encadrement des loyers ?

Possible depuis 2018, l'encadrement des loyers pour les villes en zone tendue est une mesure essentielle pour éviter l'envolée des prix sur les logements dans les villes en tension sur leur offre de logement. Ce dispositif en expérimentation jusqu'en novembre 2026 a montré ses preuves. Il est nécessaire de pérenniser ce dispositif par voie législative, de renforcer les contrôles dans les villes qui l'ont appliqué et enfin que l'ensemble des villes en zones tendues portent cet encadrement des loyers.

En conséquence la FAGE demande :

- **La pérennisation de l'expérimentation d'encadrement des loyers au niveau national en un réel dispositif doublé d'un meilleur contrôle du respect de ce dispositif et un déploiement de ce dispositif**
- **Le gel des loyers et charges locatives des logements CROUS, et un investissement du gouvernement dans les parcs locatifs des CROUS**
- **La construction massive de logements étudiants et la cession gratuite, ou à prix fortement décoté, du foncier public pour des projets de production de logements CROUS ou résidences conventionnées**
- **Le maintien de l'universalisation des APL et la revalorisation de leur montant**
- **L'accès à la garantie VISALE à l'ensemble des étudiantEs, en s'assurant de son respect et sa reconnaissance auprès de l'ensemble des bailleurEUSEs**

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation



207€

+2%

**= 1ère variable
d'ajustement budgétaire**

20% des étudiantEs ne mangent pas à leur faim

Source : Consultation BOUGE TON CROUS, 2024, FAGE

Les dépenses liées au logement et aux charges courantes atteignent des sommets : beaucoup de jeunes n'ont d'autre choix que de réduire leur budget alimentaire pour boucler les fins de mois. La quantité et la qualité des repas sont alors mises à mal : l'alimentation devient en effet la variable d'ajustement par défaut d'un équilibre budgétaire déjà fragile. Dans le contexte actuel d'inflation, les prix des denrées augmentent plus vite que les aides sociales. Pour un même budget, les étudiantEs doivent donc faire des sacrifices, allant jusqu'à sauter des repas pour continuer leurs études ou à cumuler un emploi au détriment de leur réussite universitaire. Cette situation met en péril leur santé et leur parcours académique. Il est inadmissible de banaliser du cliché de l'étudiantE survivant à base de pâtes et ne pouvant pas se nourrir dignement, pour étudier sereinement.

FRAIS DE VIE COURANTE

Alimentation

LES 43 ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES ÉTUDIANTES, AGORAÉ, DU RÉSEAU DE LA FAGE

Chaque année, plus de 10 000 étudiantEs franchissent les portes des 43 AGORAÉ réparties sur le territoire. Faute d'un système de bourses suffisant et adapté, des milliers de jeunes n'ont d'autre recours que ces épiceries sociales et solidaires, gérées par des associations étudiantes et portées par la FAGE depuis 2011. Au sein de ces lieux de vie, des produits alimentaires et de première nécessité sont proposés à près de 90 % de réduction par rapport aux prix du marché. Sans les AGORAÉ, nombre d'étudiantEs n'auraient tout simplement pas les moyens de se nourrir correctement.

Les AGORAÉ sont aussi des réels lieux de vie, d'échange, où l'on crée du lien social, où l'on organise des ateliers santé, culture ou droits, pour lutter contre l'isolement. Elles montrent chaque jour que la solidarité étudiante pallie, à bout de bras, les carences d'un système social aux innombrables failles.

Face à une précarité étudiante multifactorielle, le maintien des AGORAÉ ne peut être l'unique réponse. Lutter contre la précarité étudiante, sous toutes ses formes, ne peut plus attendre. L'État doit enfin prendre la mesure de l'urgence sociale que vivent des centaines de milliers de jeunes chaque année. Le droit à étudier dignement, à manger à sa faim, à se loger correctement, ne devrait aucunement être un combat quotidien.



En conséquence la FAGE demande :

- **L'ouverture des repas CROUS à 1€ pour toutes et tous**
- **L'accès à la restauration à tarification sociale sur l'ensemble des sites de formation, dont les villes universitaires d'équilibre (VUE), et le développement de conventionnements, notamment proches des lieux de stage, comme prévu par la loi Lévi**

FRAIS DE VIE COURANTE

Vie étudiante : loisirs



L'accès aux loisirs est fondamental pour le bien-être et la réussite des étudiantEs. Les loisirs, vecteurs d'émancipation et d'insertion sociale, restent pourtant difficilement accessibles pour beaucoup d'étudiantEs, freinées par les inégalités de parcours, de revenus ou de territoires. En effet, de nombreux freins persistent : coût de la pratique ou des activités, manque d'informations, inégalités d'accès territoriales ou encore horaires inadaptés. Des solutions doivent être proposées par les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités territoriales, comme des tarifs gratuits ou solidaires, l'ouverture de lieux de vie ou encore une meilleure visibilité de l'offre de loisirs sur chaque territoire. Il est temps d'avoir en perspective que les jeunes veulent vivre et non survivre à leurs études.

En conséquence, la FAGE demande :

- **L'accès à l'ensemble des services de vie étudiante (culture, activité physique, etc) pour touTEs les étudiantEs, y compris sur les sites d'équilibre et éloignés des campus principaux**
- **La mise en place d'équipements sportifs et infrastructures gratuites à proximité de chaque résidence CROUS**
- **L'utilisation des espaces de restauration comme lieux de vie, avec des activités culturelles, espaces associatifs, formations, etc**
- **La gratuité, ou à défaut la mise en place de tarifs solidaires, portés par les municipalités à destination des jeunes de moins de 25 ans pour les activités culturelles, sportives et associatives**

FRAIS DE VIE COURANTE

Vie étudiante : transports



Les transports constituent bien plus qu'une simple ligne facultative du budget étudiant : ils sont un rouage essentiel d'accès aux services de la vie étudiante, aux loisirs, aux soins, et bien sûr, aux campus eux-mêmes. Sans solution de mobilité accessible financièrement, beaucoup d'étudiantEs voient leur quotidien se compliquer. Dans un contexte de précarité croissante, les frais de transport pèsent lourd sur le budget étudiant. Il est donc indispensable de rendre les transports accessibles, abordables, et adaptés aux rythmes de vie des jeunes, notamment dans les zones peu desservies par les transports en commun. Au-delà de l'enjeu social, le développement de mobilités douces (vélos, trottinettes, transports en commun, etc) représente aussi une opportunité majeure pour les municipalités. En facilitant des déplacements éco-responsables, elles contribuent à désengorger les centres urbains, réduire les émissions carbone et renforcer l'attractivité de leur territoire pour le public étudiant. Ceci peut notamment être arbitré par une meilleure couverture du territoire et des tarifs étudiants gratuits ou à moindre coût. Investir pour une mobilité étudiante durable, c'est donc agir pour l'égalité des chances, pour la transition écologique et pour le dynamisme de son territoire.

En conséquence, la FAGE demande :

- **La gratuité des transports ou a minima la mise en place d'une tarification étudiante dans les villes étudiantes**
- **Le développement des mobilités douces, notamment via la mise en place d'aides financières**

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

Frais d'inscription et CVEC

La rentrée universitaire représente un coût de plus en plus lourd pour les étudiantEs, enterrant leur situation de grande fragilité financière. Si le gel des frais universitaires entre 2018 et 2024 avait permis de limiter temporairement les freins économiques à la poursuite d'études, les frais d'inscription augmentent de nouveau cette année de près de 2%. Cette hausse se traduira concrètement par des repas sautés, un échec académiques croissant ou un renoncement à la poursuite d'études pour nombre d'étudiantEs. À cela s'ajoute la CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus), instaurée en 2018 pour améliorer les services liés à la santé, au sport, à la culture et à l'accompagnement social. Initialement fixée à 90 €, elle est indexée à l'inflation, alors que ce n'est absolument pas le cas des aides sociales étudiantes. Si les étudiantEs boursierEs en sont exonéréEs, les autres doivent assumer un coût supplémentaire en parallèle d'une utilisation encore trop opaque de ces fonds par les établissements de l'enseignement supérieur. De plus, les frais d'inscription et la CVEC sont à la charge totale des étudiantEs non boursierEs, notamment celles et ceux en zone de fragilité, déjà affectéEs par un système de bourses qui ne les prend pas en compte. Ni la hausse des frais d'inscription, ni celle de la CVEC ne peuvent pallier le désengagement de l'État dans le financement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Il est impératif que le gouvernement n'abandonne pas les établissements publics : faire peser les conséquences de ce sous-financement sur les étudiantEs est grave. L'enseignement supérieur et la recherche doit être accessibles à toutes et tous.

CVEC
105€ (+2€)



LICENCE
178€ (+3€)

MASTER 254€ (+4€)
DOCTORAT 398€ (+7€)

En conséquence, la FAGE demande :

- La transparence dans l'utilisation des fonds CVEC par les établissements
- La désindexation de la CVEC à l'inflation et au long terme sa prise en charge totale par l'Etat
- L'opposition à toute augmentation des frais d'inscription, dans tous les établissements

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

"

ÉtudiantEs étrangerEs

Le plan "Bienvenue en France" a instauré en 2019 la mise en place de frais différenciés 16 fois plus élevés pour les étudiantEs étrangerEs extra-communautaires, justifiés par des arguments discriminants et injustes tels que la hausse de l'attractivité ou la nécessité d'une participation égalitaire des étudiantEs à l'économie du territoire. Les manques de financement de notre système d'enseignement supérieur ne peuvent être résolus par un financement par l'utilisateur, ciblant notamment une population particulièrement précaire et parfois en mobilité contrainte. Ce plan a donc renforcé la précarité des étudiantEs étrangerEs extra-communautaires, et la mise en place de frais différenciés représente une réelle discrimination entre ces étudiantEs et les autres. La FAGE défend un enseignement supérieur ouvert, et considère l'accueil digne des étudiantEs extra-communautaires comme un devoir autant qu'une richesse culturelle. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent exonérer de frais d'inscription jusqu'à 10% de leurs étudiantEs, ce qui est cependant largement insuffisant considérant le nombre d'étudiantEs étrangerEs concernéEs qu'ils accueillent.

LICENCE

2895€ (+45€)

MASTER

3941€ (+62€)

1/2 des bénéficiaires des AGORAé
sont des étudiantEs étrangerEs

5944€

= coût de la rentrée pour unE étudiantE extra-communautaire

En conséquence la FAGE demande :

- **La suppression en urgence du palier maximal d'exonération des frais d'inscription de 10% pour les établissements d'enseignement supérieur**
- **La suppression des droits différenciés pour les étudiantEs extra-communautaires pour les réaligner sur les frais d'inscription nationaux**
- **L'extension de l'exonération automatique des frais d'inscription, accordée aux étudiantEs réfugiéEs et bénéficiaires d'une protection subsidiaire, à toutes les personnes en situation d'exil**
- **Un accès aux bourses sur critères sociaux dès l'arrivée en France des étudiantEs extra-communautaires**

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

"

Frais complémentaires et illégaux



Certains frais pédagogiques, fortement recommandés par le corps enseignant, ou même essentiels au bon suivi du cursus (et donc normalement à la charge de l'établissement de formation ou de stage), sont aujourd'hui encore à la charge des étudiantEs. Il peut s'agir d'achat de livres, de matériel pour des travaux pratiques, de l'achat de logiciels spécialisés, etc. Ces frais peuvent être propres à une filière ou à tout un établissement. Lorsque ces frais complémentaires sont obligatoires pour suivre une formation et sont donc à ajouter au montant légalement cadré, ils peuvent alors être définis comme des frais illégaux :

La décision du Conseil d'État du 7 juillet 1993 précisant l'article 41 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984, codifié en l'article L 719-4, mentionne que les universités peuvent percevoir des droits supplémentaires en respectant certaines conditions. Les « rémunérations pour services rendus » ne sont possibles que si « les prestations correspondantes sont facultatives et clairement identifiées » et leur « non-paiement ne peut écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre ».



570€

Dépensés en moyenne par unE étudiantE dans le champ du sport et de l'animation (matériel sportif, déplacements, etc.)

1241€

Dépensés en moyenne par unE étudiantE en odontologie (modèles de dents, tenues, capteurs, etc.)



En conséquence la FAGE demande :

- La prise en charge par l'Etat des frais complémentaires nécessaires à la réussite
- La suppression en urgence des frais complémentaires obligatoires qui sont illégaux

16

L'URGENCE D'UNE RÉFORME DES BOURSES

PAS UNE ANNÉE BLANCHE DE PLUS.

Le gouvernement avait initialement annoncé un report de la réforme des bourses étudiantes à la rentrée 2026, via un engagement pris par le Ministre Phillipe Baptiste dans son discours de politique générale. L'"année blanche" envisagée dans le projet de budget de l'État pour 2026, est cependant vécue depuis des années par les étudiantEs, sans indexation des montants des bourses, alors que la bourse la plus haute que peut toucher unE étudiantE est deux fois inférieure au seuil de pauvreté, soit le minimal vital pour vivre, reconnu par l'État. Sans indexation des barèmes des étudiantEs sortent chaque année du système de bourses.

Pour répondre à l'urgence sociale, la FAGE demande :

- L'élargissement du nombre de boursierEs, avec un objectif direct d'1 million d'étudiantEs bénéficiaires
- L'indexation des plafonds d'accès aux bourses sur le SMIC et de leur montant sur l'inflation
- La territorialisation par la mise en place d'un montant forfaitaire supplémentaire, prioritairement en Île-de-France
- L'ouverture des bourses sur critères sociaux aux étudiantEs extra-communautaires et doctorantEs non financéEs
- Le transfert de la compétence des bourses des formations sanitaires et sociales des régions vers les Crous
- La mise en place d'un guichet unique d'aides sociales étudiantes sous la forme du Dossier Social Etudiant

Pour permettre l'émancipation de toutes et tous, la FAGE demande :

1 **UNE BOURSE ACCESSIBLE** à toutes et tous

L'État doit garantir à chaque étudiantE de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, avec des ressources a minima supérieurs à 50% du revenu médian, via un apport compensatoire selon les ressources initiales de l'étudiantE.

2 **DÉFAMILIALISATION : pour une réelle appréciation de la situation propre de l'étudiantE**

Le système d'aides sociales à l'étudiantE doit passer d'une logique familialisée à un fonctionnement basé sur la solidarité nationale, reposant sur une bourse compensatoire. Ainsi, il est de la responsabilité de l'État de verser la différence entre les ressources perçues par l'étudiantE et le seuil de pauvreté. Le ou la jeune doit être considéréE comme unE citoyenNE à part entière, existant hors de son foyer familial. Il convient donc de mettre fin au rattachement parental dès l'entrée dans le supérieur.

3 **TERRITORIALISATION**

L'aide sociale à l'étudiantE doit être territorialisée afin de s'adapter aux besoins de chacunE. Sur les territoires déterminés comme zones tendues, dont le coût de la vie excède fortement la moyenne nationale, il doit être prévu un supplément au montant de base.

MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est alors effectuée pour les différentes régions, pondérée en fonction de leurs effectifs étudiantEs respectifs. Pour la rentrée 2024, la FAGE a également souhaité mettre en lumière certains frais dits modulaires, qui s'appliquent à certainEs étudiantEs selon leurs situations spécifiques.

FRAIS DE VIE COURANTE

LOYER ET CHARGES

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil de côte des loyers développé par LocService. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné. En région, la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m2 et pour un T2 de moins de 30 m2 (les deux formes de logement les plus utilisés), donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m2. En Île-de-France, la moyenne est réalisée pour un studio inférieur à 20 m2, correspondant davantage à la réalité des étudiantEs francilienNEs.

TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les tarifs de téléphonie et internet correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange, SFR et Bouygues) pour une offre « Multi pack » comprenant la téléphonie mobile, 100Go de données mobiles et une box internet.

LOISIRS

Le montant des loisirs correspond à la somme des coûts moyens des loisirs les plus populaires auprès des étudiantEs selon l'enquête de l'OVE, c'est-à-dire les activités physiques et sportives, les séances de cinéma, ainsi que le streaming vidéo et de musique.

REPAS RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'unE étudiantE prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2024- 2025 est maintenu à 3,30€.

ACHATS

Les "consommables alimentaires" représentent un panier alimentaire nécessaire pour un mois, en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire. Ce panier est constitué selon les recommandations du Plan National Nutrition Santé 2019-2023. La partie "équipement divers" correspond quant à elle à l'achat d'un ensemble vestimentaire neuf, d'un lot de produits d'hygiène et d'entretien et d'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur. Pour calculer le montant en Île-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Île-de-France de l'INSEE est appliqué.

TRANSPORTS

Pour le transport, le tarif d'un abonnement étudiant ou jeune en transports en commun est pris en compte selon une moyenne des abonnements dans 44 agglomérations de France. À cela s'ajoutent les allers et retours entre le domicile familial et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'OVE est de 26 km. À raison d'un aller-retour par semaine, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques 2024 des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

MÉTHODOLOGIE

FRAIS SPÉCIFIQUES DE RENTRÉE

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits pris en compte sont ceux en vigueur pour unE étudiantE s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le montant de la complémentaire santé est calculé grâce aux moyennes des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

CVEC MODIFICATION

Le tarif de la CVEC est celui annoncé pour l'année 2025 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FRAIS D'AGENCE IMMOBILIÈRE

Depuis 2020, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m².

ASSURANCE LOGEMENT

Une moyenne est réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour un logement de 20m².

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - PAPETERIE

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire, ainsi que d'une moyenne des frais de manuels pédagogiques et autres frais nécessaires au bon suivi du cursus académique dans plusieurs filières.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE - SPÉCIFIQUE

Le matériel pédagogique spécifique correspond aux achats fortement recommandés (manuels, etc.) ou imposés (tenues de stage, lectures obligatoires, etc.) aux étudiantEs selon leur formation. Le montant est calculé grâce aux moyennes des frais par filière, pondérées par les effectifs étudiants correspondants.

FRAIS MODULAIRES

- Les frais de menstruation correspondent à la somme du montant moyen des protections périodiques et du coût des antalgiques sur un cycle de menstruations.
- Les frais de transport des DROM/COM à la métropole correspondent au prix moyen d'un aller simple entre un DROM ou une COM et la métropole.

QU'EST-CE QUE LA FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats. La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances et de favoriser la réussite dans le système éducatif.

C'est pourquoi elle met en œuvre des projets concrets visant à améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes, et déploie des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. Ses actions de terrain incluent la gestion de services et d'œuvres répondant aux besoins sociaux, faisant de la FAGE une actrice clé de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation représentative étudiante par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Indépendante des partis politiques, des syndicats professionnels et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et inclusive. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée Jeunesse et Éducation Populaire par le Ministère chargé de la Jeunesse. À travers ses nombreuses initiatives, la FAGE offre aux jeunes un puissant espace citoyen pour débattre, entreprendre des projets et affirmer leur place dans la société.



CONTACT

Elisa MANGEOLLE

Porte-parole
presse@fage.org

06 75 33 79 30